

## ***Une éthique de l'expérience minoritaire***

### ***Transcription de la discussion avec Bruno Perreau***

**Programme PRESAGE** : Vous écoutez Genre, etc., le podcast de Sciences Po consacré aux questions de genre, d'inégalités et de discrimination. Aujourd'hui nous rencontrons Bruno Perreau, professeur au Massachusetts Institute of Technology, le MIT. À partir de son dernier ouvrage, *Sphères d'injustice*, publié aux éditions La Découverte en 2023, nous allons aborder les notions de minorité et de majorité, d'un point de vue théorique mais aussi au prisme du droit.

Bonjour Bruno Perreau.

**Bruno Perreau** : Bonjour.

**PRESAGE** : Alors, peut être, pour commencer, qu'est-ce qui vous a mené, en tant que chercheur, à vous pencher sur la question de l'injustice, et pourquoi les sphères d'injustice ?

**Bruno Perreau** : C'est une question assez ancienne. Lorsque j'avais travaillé, il y a une vingtaine d'années déjà, sur les politiques publiques de l'adoption en France, j'avais été frappé par la façon dont la délivrance de l'agrément dépendait d'un modèle de référence. C'est-à-dire que lorsque l'on met en œuvre des politiques d'égalité et qu'on étend l'égalité à de nouveaux groupes, en l'occurrence il s'agissait des couples de même sexe, cette extension se fait par comparaison aux groupes qui bénéficient déjà de droits, en l'occurrence les couples hétérosexuels. Et donc il y avait presque un paradoxe dans la reconnaissance de l'égalité qui créait une centralité normative, c'est-à-dire qui plaçait les couples hétérosexuels comme l'étalon de référence. Donc cette question des modalités juridiques pour approfondir l'idée de justice est une idée très ancienne dans mon travail. Et puis, je l'ai décliné ensuite dans d'autres terrains : celui de l'action affirmative, ce qu'on appelle en France, improprement, la "discrimination positive", je l'ai rencontré de nouveau lorsque j'ai travaillé sur la théorie *queer*, sur le républicanisme en France à travers un livre que j'avais codirigé avec Joan Scott. Donc c'est une idée très ancienne que cette idée de justice, mais c'est vrai que je ne l'avais pas abordée aussi directement, aussi frontalement. Et les choses se sont un peu imposées à moi, en grande partie à raison de l'actualité. C'est-à-dire des meurtres racistes commis en grand nombre aux États-Unis où je travaille, et donc habite, mais aussi d'autres violences et meurtres racistes commis en France. Et donc, pour comprendre les mécanismes qui articulent ces différentes, terribles, réalités sociales, il fallait se poser la question de ce que signifiait la justice en France et aux États-Unis.

Et puis la notion de sphère d'injustice, qui est tirée donc, une reprise d'un livre d'un philosophe contemporain Michael Walzer, livre qui s'appelle *Sphères de justice*, c'est une façon de regarder, pas seulement la justice de façon générale, mais de regarder le sens que la justice peut avoir dans différentes sphères de vie. Lorsqu'on est dans l'espace de la famille, ce que veut dire "agir avec justice" n'est pas exactement la même chose que lorsqu'on est dans la vie professionnelle, ou lorsqu'on est dans une activité loisir, lorsque l'on pratique une religion, et cetera, et cetera. Ça c'est l'argument central de Walzer. J'essaie de l'emmener un petit peu plus loin en examinant ces sphères morales, c'est-à-dire des sphères de vie qui finissent par être des sphères morales, non pas seulement à partir de l'idée de justice, c'est-à-dire l'idée selon laquelle tout individu dans une sphère donnée croirait plus ou moins à un principe général, mais plutôt à partir des expériences d'injustice.

Et j'essaie de montrer que ce qui fait la cohésion et la cohérence d'un espace moral, c'est la résonance entre différentes expériences d'injustice. Ce qui renvoie à ce que je viens de dire sur les résonances entre les violences racistes de part et d'autre de l'Atlantique.

**PRESAGE** : Et quand on parle d'injustice, quand on parle de violence raciste, notamment, on parle aussi parfois de minorités. Et dans le livre vous parlez de "présence minoritaire" et de "présence majoritaire" : est ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous entendez par là, en utilisant ce mot de "présence" ?

**Bruno Perreau** : Alors, ce qui me conduit à la présence c'est justement cette notion que je viens de mentionner qui est celle de l'expérience d'injustice. J'essaie de montrer dans le livre que l'expérience d'injustice a plusieurs volets en quelque sorte. C'est à la fois le vécu direct de la justice, lorsque l'on est exclu, discriminé, violenté, insulté. C'est le fait de faire face à la possibilité de l'injustice, c'est-à-dire que même si l'injustice n'est pas actualisée, matérialisée, le seul fait qu'elle soit possible vous concernant, vous oblige à anticiper cette injustice, c'est-à-dire changer vos comportements pour essayer de l'éviter. Et puis, troisièmement, c'est le spectacle de la justice, c'est-à-dire le fait que lorsqu'une personne est l'objet d'une injustice et qu'on en est le témoin, c'est un rappel à l'ordre qui nous enjoint aussi à une certaine maîtrise de nos comportements. Lorsque l'on réfléchit de cette façon-là, c'est-à-dire lorsque l'on pluralise la notion d'injustice, on est amené à aussi pluraliser la perception des rapports entre majorité et minorité. Un groupe minoritaire, c'est un groupe qui est constitué, défini, par un rapport de pouvoir défavorable. Ce rapport de pouvoir il est durable, il est intense, c'est ce qu'on appelle, donc, en droit, une discrimination structurelle. Et parce qu'il y a cette permanence, cette intensité, cette injustice que subit le groupe minoritaire, devient aussi facteur d'identité. C'est-à-dire que ça devient un élément constitutif de sa personne à partir duquel on se définit, à partir duquel on pense les rapports aux autres sujets. Mais il existe aussi dans le panel des expériences d'injustice que je viens d'évoquer, des injustices qui sont plus fugaces, moins intenses. Si on veut être très concret : être gravement malade, avoir une maladie permanente, ce n'est pas la même chose que d'avoir une jambe cassée, c'est-à-dire une impossibilité à se déplacer pendant un moment donné. Sauf que, lorsque l'on a un plâtre et qu'on ne peut pas, du coup, prendre facilement le métro, ça veut dire que son expérience qui n'est pas une expérience structurelle de discrimination, d'injustice, néanmoins s'articule à d'autres expériences d'injustice qui, elles, peuvent être plus structurelles, ce qui est le cas des personnes en situation de handicap. Donc, ce que j'essaie de dire dans le livre, en parlant de présence, c'est le fait que majorité et minorité sont des notions relationnelles qui s'articulent l'une à l'autre. On ne peut pas parler de minorité, sans parler de majorité. Et qu'en plus, ce sont des notions qui varient selon le contexte, selon le type de relation considérée. Donc c'est une définition beaucoup plus exigeante, c'est-à-dire moins statutaire, et qui, du coup, implique de mettre en place des techniques, des stratégies juridiques plus fines, plus souples, plus mobiles, pour répondre aux injustices.

**PRESAGE** : Et je pense qu'on reviendra, justement, sur le droit et comment la justice peut s'emparer de cette manière de concevoir les choses. Dans le livre vous réfléchissez aussi à la manière dont ces expériences d'injustice entrent en résonance les unes avec les autres. Et vous mobilisez la notion de genre, qui nous intéresse, forcément, beaucoup dans ce podcast, et vous proposez de penser et là je vous cite : "de penser cette notion de genre en creux, à travers toutes les mémoires minoritaires qui s'expriment en lui, car c'est cette

caractéristique bien spécifique qui fait que les motifs de discrimination ne sont pas seulement cumulatifs, ils se décuplent lorsqu'ils opèrent ensemble, puisque à travers eux résonnent les traces d'autres vies minoritaires bafouées". Concrètement, est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu ce que ça veut dire ?

**Bruno Perreau** : Alors, la force de la notion de genre c'est sa polysémie. C'est le fait qu'il s'agit d'un concept assez souple, qui embrasse des réalités assez différentes. C'est les rapports entre les hommes et les femmes, donc des inégalités qui sont liées au salaire, par exemple, c'est l'orientation sexuelle, ce sont les identités de genre, et au sein de chacun de ces aspects, au fond, s'expriment d'autres caractéristiques. Par exemple, lorsque l'on pense une discrimination basée sur le genre, la discrimination liée à l'âge est rarement très loin, parce que les préjugés sexistes sont liés aux préjugés qui portent sur ce que les jeunes femmes pourraient faire ou ne pas faire, ou ce que les femmes plus âgées pourraient faire ou ne pas faire. Il y a d'ailleurs un cas assez intéressant, de la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'appelle Salgueiro da Silva Mouta, qui est l'affaire d'une femme qui a eu une opération chirurgicale qui l'a mutilée génitalement, ce qui fait qu'elle ne peut plus avoir de plaisir sexuel, et personne dans le corps médical ne l'en avait informée avant. Donc elle poursuit l'équipe médicale, les raisons pour lesquelles elle n'avait pas été informée c'est que les stéréotypes liés à l'identité des femmes après la ménopause fait que cet avertissement n'avait même pas paru nécessaire à l'équipe médicale. Donc là on a un exemple, et la façon dont la Cour raisonne, où prouver la discrimination sur la base du genre est l'occasion d'accueillir, en quelque sorte, d'autres formes de discrimination et de les résoudre à travers le prisme du genre. En l'occurrence, la question de l'âge. Donc ce que j'essaie de dire dans le livre c'est qu'il y a une puissance particulière avec le concept d'intersectionnalité, qui est l'idée selon laquelle lorsque l'on est à l'intersection de plusieurs discriminations et bien le droit doit penser une dynamique discriminatoire, et pas simplement la somme de discriminations différentes. C'est l'argument principal de Kimberlé Crenshaw qui travaille sur les violences faites aux femmes noires. Mais néanmoins ce concept rencontre quelques limites lorsqu'il devient de plus en plus complexe, c'est-à-dire que plus on prend de critères pour protéger les personnes contre les discriminations, plus il devient difficile de prouver la discrimination. Parce que si on prend 5, 6, 10 critères, et bien il est quasiment impossible de comparer des situations pour montrer qu'il y a une différence de traitement. En gros, les personnes sont dans des situations singulières. Et donc je développe l'idée d'intra-sectionnalité, donc de résonance entre différentes catégories protégées, en partant du principe, en effet, que l'on porte déjà en soi, qu'il y a déjà en nous, la présence des autres. Et donc, pour le dire autrement sur le plan du droit : qu'il y a au sein d'une catégorie juridique, déjà d'autres catégories juridiques, et que de ce point de vue la notion de genre est particulièrement hospitalière. Et lorsque l'on prend cela en compte, on a une vision du droit beaucoup plus, on dirait, solidariste, une vision où la protection des uns et des unes, bénéficie aussi aux autres.

**PRESAGE** : Et vous venez de commencer à parler du fait qu'il y avait d'autres personnes que nous en nous-mêmes. Vous expliquez dans le livre que la logique minoritaire ça consiste justement à "laisser vivre l'autre en soi", et à la fin du livre vous proposez une question simple, que moi j'ai interprétée - vous allez m'expliquer si c'était la bonne manière de le faire - comme une sorte de suggestion de mise en œuvre pratique de votre pensée. Cette question c'est : "est-ce que lorsque j'agis, je minorise ?" Est-ce que vous pensez qu'en posant cette question avant d'agir, avant de faire ou de dire quelque chose, ça nous permet

de faire ce double travail, à la fois de connaissance critique de soi, et aussi d'apprentissage de la présence de l'autre en nous-mêmes ?

**Bruno Perreau** : Alors ce que j'essaie de faire dans la dernière partie du livre, en réfléchissant à cette présence de l'autre en nous-mêmes, c'est de réfléchir non seulement à cette présence, mais au type de présence dont il s'agit. Et c'est là que je fais une distinction entre une présence majoritaire, et une présence minoritaire. À mon sens, une présence majoritaire, c'est une présence qui enjoint le sujet à redevenir souverain sur lui-même. C'est un acte de propriété en quelque sorte : on veut contrôler qui l'on est et donc contrôler les personnes qui nous habitent, qui nous traversent, parce que elles ont eu de l'influence dans notre formation, parce qu'on a des liens affectifs particuliers avec elles, parce que c'est une idole par rapport à laquelle on se projette, parce que c'est un avatar qui nous permet d'expérimenter d'autres vies en ligne, donc y a toutes sortes de vies qui nous traversent. Et lorsque l'on est dans un geste, une volonté, d'appropriation de contrôle de toutes ces vies là, on développe une éthique qui est une éthique qui au fond referme le sujet sur lui-même. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'à partir d'expériences minoritaires qui peuvent, je dois le préciser tout à fait explicitement, qui peuvent parfaitement être le fait de sujets majoritaires, structurellement majoritaires, mais qui comme je le disais tout à l'heure ont aussi une certaine part d'eux qui peut être minoritaire à un moment donné, et bien lorsque l'on fait appel à cette expérience minoritaire, je dirais que c'est plutôt une expérience du lâcher prise. C'est-à-dire que, puisque l'on est dans un rapport de pouvoir défavorable, on sait que si on joue le jeu du contrôle de soi, de la volonté de souveraineté sur soi, ce jeu là on le perdra nécessairement, parce que le rapport de pouvoir est défavorable. Donc l'expérience minoritaire c'est accepter de se laisser traverser par la vie des autres, de perdre un petit peu de contrôle sur soi.

Je prends un certain nombre d'exemples, plutôt dans le l'espace de la littérature, d'ailleurs, la façon dont Annie Ernaux, par exemple, lorsqu'elle parle du soin qu'elle porte à sa mère très âgée et atteinte de la maladie d'Alzheimer, il y a une façon dans ce qu'elle décrit de son journal de bord, de se laisser traverser par la vie de sa mère, au point que il y a presque une indistinction entre l'une et l'autre. C'est quelque chose que l'on voit beaucoup dans l'œuvre de Jean Genet par exemple, où des pratiques qui sont des pratiques d'amitié sont caractérisées par le fait de se laisser, au fond, presque se laisser traverser, se laisser, presque dominer si j'ose dire, par la vie des autres, mais du coup en faire l'occasion d'une meilleure connaissance de soi et d'une éthique d'accueil de l'autre.

**PRESAGE** : Et vous avez prononcé le mot d'éthique. Ce que vous essayez de développer dans votre livre c'est une "éthique minoritaire" est-ce que vous pourriez, pour finir, nous expliquer un petit peu ce que vous entendez par là ?

**Bruno Perreau** : Alors c'est ce dont je viens de parler. C'est à dire cette attitude dans le rapport à l'autre, qui est plus, au fond, plus intransitive, aussi, dans ce sens où elle part du principe que l'autre est là, et qu'il faut bien accepter cette présence, sans se situer nécessairement dans un jeu de miroir par rapport à l'autre. Beaucoup de théories de la reconnaissance impliquent que son existence dépend du regard de l'autre, et que l'autre dépend du regard qu'on porte sur lui ou sur elle, ce qui génère beaucoup d'inégalités au final. Parce que dans ce jeu de miroir, il y a des reflets qui sont des reflets plus dominants que les autres. Donc ce que j'essaie de dire, c'est que c'est une éthique où on est déjà matériellement constitué par l'autre, l'autre fait partie de nos fibres. Ça a une importance

particulière à l'ère à laquelle on se trouve, qui est une ère de globalisation marchande, de financiarisation, et bien évidemment une ère de danger environnemental immédiat. Lorsque l'on dit que l'on est constitué par l'autre, que nos fibres sont aussi les fibres de l'autre, ça veut dire que l'on admet que le destin de l'autre est aussi notre destin, et donc que le danger que les autres peuvent affronter, par exemple, lorsqu'il y a un environnement toxique, un air irrespirable, et cetera, est quelque chose qui nous pénètre, qui est dans notre chair même. Alors ça c'est un enjeu, je dirais presque de politique publique le plus immédiat.

Et puis il y a un autre enjeu, qui est celui de la représentation et du fonctionnement de la démocratie. La démocratie ce sont des droits fondamentaux, c'est l'organisation des pouvoirs publics, et j'essaie de démontrer qu'une démocratie profonde c'est aussi une démocratie qui sait fonctionner à géométrie variable : c'est-à-dire à partir de cette éthique minoritaire, faire de la place à celles et ceux qui n'ont pas nécessairement de voix dans l'espace public, et en particulier lorsqu'il s'agit de questions qui les concernent au premier chef. Pourquoi ne pas avoir – puisque vous posez une question sur l'application directe – pourquoi ne pas avoir une troisième chambre du Parlement qui représente davantage des groupes sociaux qui n'ont pas de voix ailleurs ? Pourquoi ne pas avoir des majorités qui varient selon les sujets ? En l'occurrence, si on parle de la retraite, par exemple, si on parle des questions de santé qui concernent les femmes, pourquoi la majorité devrait être exactement la même que lorsque l'on discute d'autres sujets ? Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des sujets transversaux, bien évidemment, mais ça nous donne une possibilité d'adaptation. J'évoque aussi la possibilité de faire varier la composition des jurys par exemple. Alors à partir du cas américain, mais c'est la même chose pour les assises en France : qu'est ce qui se passerait lorsque l'on sait que la justice est une justice de classe ? Parce que les juges qui rendent des décisions sont formés d'une certaine façon, ont un certain réseau, une certaine culture, et qu'évidemment lorsqu'il rencontrent des prévenus qui viennent de ce même milieu, ils ont et elles ont nécessairement une empathie plus importante, une capacité plus fine à comprendre leur trajectoire. Et donc, peuvent être potentiellement beaucoup plus indulgents et condamner beaucoup plus durement des crimes ou délits beaucoup plus petits, j'allais dire presque mineurs, par ironie, lorsqu'il s'agit de personnes qui ne viennent pas de leur milieu social Si la composition des instances qui jugent varient selon la personne qui est jugée, qu'est-ce qui se passe pour la démocratie ? Je crois que c'est un enjeu important aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas simplement répondre aux inégalités par des droits transversaux, ils sont évidemment nécessaires, par une organisation des pouvoirs publics équilibrés, il faut aussi avoir cette capacité à accueillir l'autre minoritaire.

**PRESAGE** : Merci beaucoup.

**Bruno Perreau** : Merci.

**PRESAGE** : Genre et cetera c'est le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po, la musique est signée Lune. Un lien vers la transcription de cet épisode est disponible en description ainsi que des références bibliographiques dont le livre de Bruno Perreau *Sphères d'injustice*.

Si vous avez aimé cet épisode, n'hésitez pas à ajouter des étoiles sur votre plateforme d'écoute et à le partager autour de vous. Merci, et à bientôt !